Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260236-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Assemblée Plénière du vendredi 25 septembre 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 16
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 10
Nombres de votants : 14
Votes pour : 14
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 11 septembre 2026

DELIBERATION N°DL_AP2026_0236

Relative à l'attribution de subventions aux structures de développement économique

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre, à 08h15, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président de l'Assemblée de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Maymounati MOUSSA, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Madame Soihirat EL HADAD donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI

Étaient absents :
Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Ali OMAR, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2026_0064 du 25 mars 2026 relative au budget primitif 2026 du Département-Région de Mayotte ;

Considérant le rapport n°2026-03190 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;

Considérant l'avis de la Commission du développement économique et de la coopération décentralisée du 04 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260236-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer des subventions aux structures suivantes selon le plan de financement repris dans ce tableau :

Structure	Domaine d'intervention	Actions retenues	Coût projet	proposée	Co-finance	Objectifs / conditions
HYS CONSULTING	Restauration et commerce	Formalisation/création, mise aux normes sanitaires et outils de gestion	35 000	28 000	7 000	20 entreprises accompagnées minimum
CAPEB	BTP	Accès aux marchés publics, garantie décennale, conseil antisismique et paracyclonique	144 000	115 200	28 800	15 entreprises minimum par action, soit 45 entreprises
BELTRAM	Ingénierie financière / conseil – territoire de la 3CO	Ingénierie de projet et demandes de financement	50 400	40 320	10 080	21 dossiers de demande de subvention avec cofinancement
Pépites Optimum FEDER/régionale	Ingénierie financière/ conseil – Grand Nord	Ingénierie de projet et demandes de financement	84 000	67 200	16 800	35 dossiers, dont 10 avec cofinancement État ou UE
Cabinet Mahorais de Conseil	Ingénierie financière/ conseil – CADEMA et Petite Terre	Budgets prévisionnels, structuration financière, recherche de fonds, communication/digitalisation	96 000	76 800	19 200	30 dossiers dont 10 avec cofinancement État ou UE ; 10 accompagnements communication/digitalisation
MAYOTTE IN TECH	Numérique / innovation	Digitalisation et sauvegarde des données, incubation de projets innovants, internationalisation des startups	200 000	160 000	40 000	20 entreprises digitalisées ; 20 projets incubés ; 5 startups internationalisées minimum
TOTAL			609 400	487 520	121 880	
OUDJREBOU						
OUDJREBOU	Entrepreneuriat féminin	Création / entrepreneuriat féminin	45 320	36 256	9 064	20 créations effectives
	Formation des dirigeants	Comptabilité et gestion des entreprises	30 000	24 000	6 000	20 dirigeants formés
	Test d'activité / création	Tester la faisabilité avant immatriculation et maîtriser les risques	80 000	64 000	16 000	32 tests d'activité minimum
	Ingénierie financière	Montage de dossiers de demande de subvention ou d'emprunt	36 000	28 800	7 200	14 dossiers effectivement déposés
	Total OUDJEREBOU		191 320	153 056	38 264	
TOTAL STRUCTURES			800 720	640 576	160 144	

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20261020-DL2509260236-DE

Article 2 : d'imputer ces dépenses sur le chapitre 65 du budget 2026 du Départemental-Région de Mayotte ;

Article 3 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer la convention déterminant les modalités d'attribution de cette subvention et tout avenant éventuel dans la mesure où les modifications ne remettraient pas en cause l'objet ni le montant global de la subvention ;

Article 4 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte



Ben Issa OUSSENI